



Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Washington D.C. (réunion virtuelle)

Mardi 25 janvier 2022 – mercredi 26 janvier 2022

DEMANDE DE BUDGET COMPLEMENTAIRE POUR LES CIF

RESUME

DÉCISION PROPOSÉE

Durant leur réunion conjointe, les Comités du CTF et du SCF ont examiné le document Joint CTF-SCF/TFC.25/5, intitulé *Supplemental Budget Request for CIF* (Demande de budget complémentaire pour les CIF) et accueillent favorablement cette requête. Ils notent que le projet de budget complémentaire pour l'exercice 22 au titre des Fonds d'investissement climatiques (CIF) prévoit des ressources administratives pour la mise en œuvre des nouveaux programmes financés par les CIF. Ces ressources aideront les pays bénéficiaires des nouveaux programmes à élaborer leurs plans d'investissement et financeront des initiatives spéciales dans le cadre de la structure opérationnelle des CIF : a) l'Unité administrative des CIF en tant qu'unité centrale du partenariat des CIF ; b) l'Administrateur en tant qu'administrateur des actifs financiers des fonds fiduciaires des CIF ; et c) les six BMD en tant que partenaires d'exécution.

Durant leur réunion conjointe, les Comités ont approuvé le budget administratif présenté dans le document Joint CTF-SCF/TFC.25/5, intitulé *Supplemental Budget Request for CIF* (Demande de budget complémentaire pour les CIF), tel qu'indiqué dans le tableau des engagements au titre du budget complémentaire de l'exercice 22 ci-après et confirmé par les informations portées dans les tableaux 2 et 3 du document.

État récapitulatif des engagements du budget de l'exercice 22 (en milliers de dollars)

	CTF	SCF	Total
Total	2 500,5	1 895,5	4 396,0
Services administratifs	721,2	926,8	1 648,0
Initiatives spéciales :	1 779,3	968,7	2 748,0
<i>Interventions dans les pays</i>	400,0	806,2	1 206,2
<i>Mise au point de systèmes</i>	162,5	162,5	325,0
<i>CTF 2.0</i>	666,8	-	666,8
<i>Programme de travail JET-CAP en Afrique du Sud</i>	550,0	-	550,0

1. Les Comités du CTF et du SCF ont approuvé le plan d'activité et le budget pour l'exercice 22 lors de leur réunion conjointe en juin 2021. Depuis cette date, deux nouveaux programmes des CIF — le Programme d'investissement pour l'accélération de la sortie du charbon (Accelerated Coal Transition - ACT) et le Programme d'intégration des énergies renouvelables (Renewable Energy Integration - REI) — ont été mis en œuvre. En outre, conformément aux décisions prises par les Comités lors de leurs réunions de juin et octobre 2021, les travaux relatifs à la proposition de CTF 2.0 se sont accélérés. L'Unité administrative des CIF a également été chargée d'apporter un appui à la coordination technique du Programme de travail pour une transition énergétique équitable en Afrique du Sud.
2. En conséquence, outre le budget approuvé pour l'exercice 22, l'unité administrative des CIF, l'Administrateur et les banques multilatérales de développement (BMD) prévoient des dépenses au cours de l'exercice 22 pour : a) mettre en œuvre les deux nouveaux programmes ; b) aider les pays approuvés à élaborer leurs plans d'investissement ; c) mettre en place les systèmes nécessaires pour les besoins des nouveaux programmes ; d) finaliser la proposition de CTF 2.0 et autres activités connexes ; e) fournir un appui au Plan d'action pour la transition énergétique équitable en Afrique du Sud (programme JET-CAP). Aucun crédit n'est prévu pour les activités supplémentaires susmentionnées dans le projet de budget complémentaire pour l'exercice 22 ; il est cependant indiqué qu'un budget complémentaire sera demandé après avoir reçu des contributions suffisantes pour couvrir le coût de préparation des projets en réserve dans les nouveaux programmes.
3. Le document Joint CTF-SCF/TFC.25/5 présente le projet de budget complémentaire pour l'exercice 22 qu'il est demandé aux Comités du CTF et du SCF d'approuver. Ce projet de budget ne prévoit aucun crédit budgétaire pour les services couverts dans le budget approuvé pour l'exercice 22. Comme demandé, le plan d'activité et le budget proposés pour l'exercice 23, ainsi que ceux proposés pour les exercices suivants, contiendront un projet de budget au titre de ces services pour chaque exercice.
4. Le projet de budget complémentaire pour l'exercice 22 comprend deux catégories : a) Services administratifs (environ 1,65 million de dollars) ; et b) Initiatives spéciales (environ 2,75 millions de dollars). Le budget des initiatives spéciales couvre les crédits demandés par : a) les BMD au titre des interventions dans les pays pour les aider à élaborer leurs plans d'investissement ; b) l'Unité administrative des CIF pour mettre en place les systèmes nécessaires et appuyer le programme JET-CAP en Afrique du Sud ; et c) l'Unité administrative des CIF et l'Administrateur pour le CTF 2.0. Le budget complémentaire proposé pour l'exercice 22 est résumé au Tableau 1 ci-dessous avec le détail des engagements budgétaires :

Tableau 1: État récapitulatif des engagements du budget de l'exercice 22 (en milliers de dollars)

	CTF	SCF	Total
Total	2 500,5	1 895,5	4 396,0
Services administratifs	721,2	926,8	1 648,0

Initiatives spéciales :	1 779,3	968,7	2 748,0
<i>Interventions dans les pays</i>	400,0	806,2	1 206,2
<i>Mise en place de systèmes</i>	162,5	162,5	325,0
<i>CTF 2.0</i>	666,8	-	666,8
<i>Programme de travail JET-CAP en Afrique du Sud</i>	550,0	-	550,0

5. **Budget des services administratifs :** L'Unité administrative des CIF, les BMD et l'Administrateur se sont activement employés depuis le début de l'exercice 22 à mettre en œuvre les nouveaux programmes approuvés. La sélection des pays admis à bénéficier des deux programmes, entamée en juillet 2021, s'est déroulée dans un temps record. L'Unité administrative et les BMD partenaires ont aidé les pays retenus à soumettre leur manifestation d'intérêt. En outre, les deux groupes indépendants d'évaluation ont achevé leur examen et formulé leurs recommandations dans des délais très serrés afin de permettre le lancement des programmes à temps pour la COP 26. Les dépenses encourues ou engagées par l'Unité administrative des CIF pour l'exercice 22 au titre de l'administration des programmes ACT-IEG et REI-IEG sont incluses dans cette demande de budget complémentaire. Au cours de l'exercice 22, le partenariat des CIF poursuivra la mise en œuvre des nouveaux programmes, notamment les activités décrites dans la demande de budget complémentaire pour l'exercice 22. Un budget est requis pour les services administratifs susmentionnés, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Services administratifs - Budget complémentaire au titre des programmes ACT et REI pour l'exercice 22 (en milliers de dollars)

BMD	CTF	SCF	Total
Total	721,2	926,8	1 648,0
Unité administrative des CIF	155,0	190,5	345,5
BMD	566,2	604,3	1 170,5
<i>dont –</i>			
<i>BA&D</i>	103,6	91,0	194,6
<i>BAfD</i>	118,0	64,0	182,0
<i>BERD</i>	132,0	193,9	325,9
<i>Groupe de la BID</i>	52,8	122,5	175,3
<i>IBRD</i>	100,0	100,0	200,0
<i>IFC</i>	59,8	32,9	92,7
Trustee	-	132,0	132,0

6. **Budget Initiatives spéciales pour les interventions des BMD dans les pays à l'appui de l'élaboration de plans d'investissement pour les programmes ACT et REI :** Ces crédits s'ajouteront à ceux prévus pour les activités menées par les BMD en coordination avec les pays pour les aider à élaborer leurs plans d'investissement pour les programmes ACT et REI, notamment : examen des politiques, des cadres réglementaires et institutionnels, ainsi que des feuilles de routes des pays ou des administrations infranationales pour la sortie du charbon et l'intégration des énergies renouvelables ; recensement des interventions et recommandations possibles ; identification des parties prenantes pour ces deux programmes ; mise en œuvre des

diverses activités en cours ou prévues ; organisation d’ateliers de consultation sur les obstacles et les mesures envisageables pour accélérer la sortie du charbon dans les pays concernés ; aide à la formulation d’idées/concepts de projets et programmes ; définition et mise en place des modalités de mise en œuvre ; réalisation d’études préliminaires au niveau national sur les problèmes de transition équitable soulevés par la sortie du charbon ; et missions techniques et conjointes, y compris des missions de cadrage, le cas échéant, aux fins indiquées ci-dessus. Le tableau 3 ci-dessous récapitule le budget demandé par les BMD pour l’exercice 22 au titre des interventions dans les pays aux fins susmentionnées.

Tableau 3: Interventions dans les pays – Budget au titre des programmes ACT et REI pour l’exercice 22 (en milliers de dollars)

BMD	CTF	SCF	Total
Total	400,0	806,2	1 206,2
BAsD	100,0	150,0	250,0
BAfD	80,0	100,0	180,0
BERD	-	115,0	115,0
BID	-	276,2	276,2
IBRD	220,0	165,0	385,0
IFC	-	-	-

7. **Mise en place de systèmes** : Un budget de 0,325 million de dollars est requis pour la mise à niveau de la Plateforme de collaboration des CIF (CIF Collaboration Hub - CCH), afin de répondre aux exigences concernant le codage, la saisie de données, l’organisation du travail et les rapports à présenter pour les programmes ACT et REI. Les crédits demandés couvriront les activités suivantes : mise en place de sous-guichets du CTF et du SCF pour les programmes ACT et REI respectivement ; configuration des systèmes nécessaires pour le nouveau sous-comité du GCAP ; création de nouveaux dossiers sur les cofinancements nationaux nécessaires, les objectifs d’étape et l’état d’avancement des projets, le secteur concerné et les questions thématiques ; mise à jour des modèles de rapport financier, opérationnel et sur les résultats ; mise à jour des fonctions de gestion des portefeuilles concernés ; et mise à jour du système nécessaire pour prendre en compte les exigences particulières de la phase d’élaboration des plans d’investissement.

8. **CTF 2.0** : L’Unité administrative des CIF et l’Administrateur prévoient un budget d’environ 1,167 million de dollars pour les activités à mener au cours de l’exercice 22 en application de la [décision](#) prise par le Comité du CTF lors de sa réunion du 12 octobre 2021. Cependant, sur le montant de 1 million de dollars [approuvé](#) dans le cadre du [Plan d’activité et du budget proposés pour l’exercice 17](#) au titre de l’initiative spéciale sur la modalité de financement du CTF, un montant de 0,5 million de dollars n’a pas été utilisé. Il est donc proposé d’utiliser ces crédits approuvés mais inutilisés afin de poursuivre les travaux sur le CTF 2.0, et d’approuver le montant restant,

soit environ 0,667 million de dollars, dans le cadre du projet de budget complémentaire pour l'exercice 22.

9. Services de l'Unité administrative des CIF à l'appui du programme JET-CAP en Afrique du Sud :

A la COP 26, l'Union européenne ainsi que les gouvernements de l'Afrique du Sud, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont annoncé la création du Partenariat pour une transition énergétique équitable (JETP), un nouveau partenariat ambitieux visant à soutenir l'effort de décarbonation en Afrique du Sud. L'Unité administrative des CIF a été chargée de fournir des services de coordination technique pour aider les principaux acteurs, notamment les institutions multilatérales et bilatérales de financement du développement, le secteur privé et les organisations philanthropiques, à promouvoir au nom des partenaires internationaux les vastes réformes nécessaires pour la sortie du charbon, sur la base d'un cadre pluriannuel pour l'Afrique du Sud. Afin de fournir les services de coordination technique susmentionnés, l'Unité administrative des CIF a besoin de recruter des consultants expérimentés et demande un budget de 0,55 million de dollars pour couvrir les honoraires et les frais de déplacements de ces consultants pendant l'exercice 22.

